

Natixis Solidaire

REPORTING MENSUEL

LABELLISATION



Le label Finansol garantit la solidarité et la transparence du produit d'épargne FCPR Natixis Solidaire. www.finansol.org

Le FCPR NATIXIS SOLIDAIRE est destiné à être souscrit par des Fonds Communs de Placement d'Entreprise (FCPE) « Solidaires » gérés par Natixis Asset Management et commercialisés par Natixis Interépargne. Les FCPE solidaires sont obligatoirement proposés aux salariés dans le cadre de leur Plan d'Épargne Entreprise (PEE) ou leur Plan d'Épargne Retraite Collectif (PERCO).

PRINCIPE D'INVESTISSEMENT

Le FCPR NATIXIS SOLIDAIRE est destiné à être investi pour au moins 35% de son actif en titres émis par des entités agréées par l'autorité administrative, en tant qu'entreprises solidaires. La performance du Fonds intègre principalement une dimension « sociale » en complément de la performance financière obtenue par les investissements réalisés par les FCPE solidaires.

CARACTÉRISTIQUES

Société de Gestion : NATIXIS ASSET MANAGEMENT
Dépositaire : CACEIS BANK FRANCE

GÉRANT PRINCIPAL

EMMANUEL GAUTIER

FRAIS

Droits d'entrée (max.) % : 10,0
Droits de sortie (max.) % : 2,0
Frais de gestion (max.) % : 0,5

ACTIF NET ET VALORISATION

Actif net(Euro) : 56 270 895,8
Nombre de parts : 516 010,0
Valeur liquidative(EUR) : 109,1

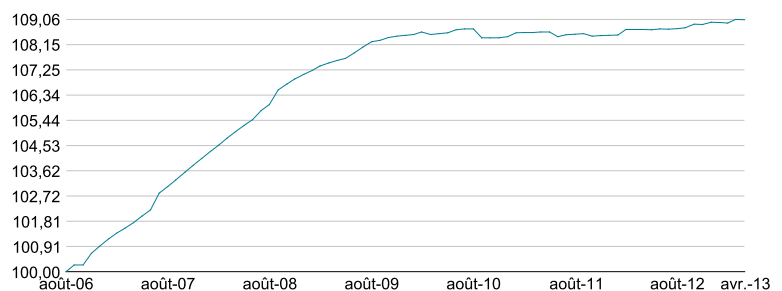
EMETTEURS SOLIDAIRES EN % DE L'ACTIF NET

Emetteurs	Poids
ACTED	3,4
ADIE	3,3
ASSOCIATION FRANCE ACTIVE	2,0
AUTONOMIE ET SOLIDARITE S.A.	0,7
BRETAGNE ATELIER	0,1
CAISSE SOLIDAIRE	0,2
EHD	6,0
EMETT DIVERS POUR BILLETS A ORD	2,5
EQUISOL	0,5
EUROFIDEM	5,3
FCPR SENS	0,8
FEDERATION HABITAT ET HUMANISME	2,2
FEMU QUI S.A.	0,4
FONCIERE D'HAB.ET HUMANISME	9,4
FONCIERE TERRE DE LIENS	4,4
HERRIKOA SA	0,7
MINES DE BOU JABER	0,5
NEF CAPITAL ETHIQUE MANAGEMENT	4,0
PHITRUST PARTENAIRES	0,3
PROLOG UES	5,3
PROMOTION PARTICIPATION COOPERATION ECONOMIQUE	3,0
SCIC HABITATS SOLIDAIRES	0,4
SOCIETE D'INVESTISSEMENT FRANCE ACTIVE - S.I.F.A.	9,9
SOFINEI	0,2
SOGAMA	2,2
Total titres solidaires détenus :	67,8
Ratio Réglementaire de détention des titres solidaires :	35

PERFORMANCES NETTES DE FRAIS DE GESTION (%)

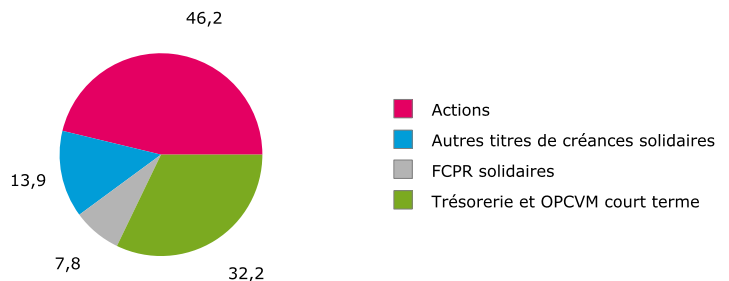
	1 MOIS	3 MOIS	DÉBUT ANNÉE	1 AN	3 ANS	5 ANS
Fonds	-0,01	0,09	0,08	0,32	0,46	3,83

ÉVOLUTION DE LA PERFORMANCE - (base 100 au 31/08/2006)

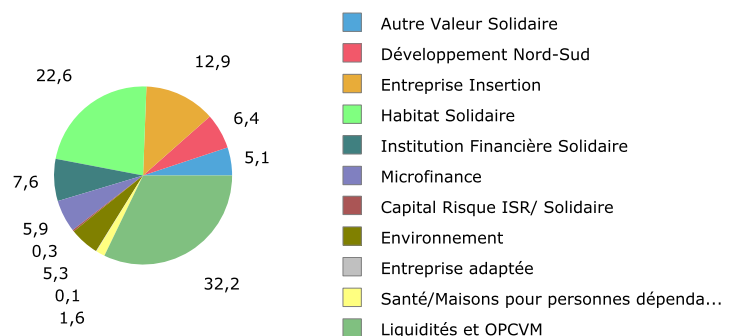


Les chiffres des performances cités ont trait aux années écoulées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

RÉPARTITION PAR CLASSE D'ACTIFS



RÉPARTITION PAR SECTEUR SOLIDAIRE



REPORTING MENSUEL



Emmanuel Gautier
Gérant- Responsable Gestion solidaire

La finance solidaire se propose d'irriguer une économie regroupant l'ensemble des démarches et mécanismes qui cherchent à pallier des solidarités disparues ou en voie de mutation, que ce soit dans le domaine de l'intégration économique des populations en situation d'exclusion, de l'accès au logement, des solidarités intergénérationnelles et du financement de projets industriels de proximité socialement responsables. Sous cet angle, elle favorise le développement d'un capitalisme « entrepreneurial » et local, respectueux des enjeux sociaux et environnementaux.



Regard sur un investissement : ETHIQUABLE

Acteur de référence du commerce équitable, reconnu pour son expertise de montage de filières équitables et d'appui aux organisations paysannes, seule SCOP du commerce équitable en GMS.

Partenaire de 49 organisations de producteurs dans 24 pays

- Un bénéfice direct et indirect pour 35 000 petits producteurs dans le monde
- 100 produits d'épicerie équitables et bio en linéaire
- C.A. : 14 500 000 d'€/an (2011) équivalent à 6 millions de produits
- 12% de parts de marché sur le segment commerce équitable en grandes et moyennes surfaces (GMS), IRI 2011
- Présence nationale dans 3 500 magasins de GMS, dans la plupart des enseignes
- Présence européenne via ETHIQUABLE Benelux et ETHIQUABLE Deutschland

Le FCPR Natixis Solidaire a investi 100K€ en titres participatifs ETHIQUABLE



Actualités des finances solidaires

L'assurance-vie : une nouvelle impulsion donnée à la finance solidaire

Les membres de Finansol se félicitent de constater que parmi les recommandations du rapport Berger-Lefebvre figure, au chapitre de l'assurance-vie, une mesure encourageant la création de compartiments permettant de flécher une partie des placements vers l'investissement à impact social.

Cette recommandation rejoint l'objectif de Finansol de voir se créer des contrats d'assurance-vie comprenant des unités de compte solidaires.

Comme le rappelle François de Witt, président de l'association, "l'investissement dans des FCP solidaires permet de financer des activités dont l'utilité sociale et/ou environnementale est majeure : lutte contre le mal logement, création d'emplois pour les personnes très éloignées du marché du travail, activités écologiques".

Rappelons que le Comité du label Finansol, qui certifie les placements solidaires, a, en 2012, fait évoluer son référentiel de contrôle afin de qualifier un contrat d'assurance-vie solidaire : 5% minimum de son actif doit être investi en titres d'entreprises agréées solidaires.

Tous à vos dossiers : 4ème édition des Grands Prix de la finance solidaire !

Vous souhaitez participer à la 4ème édition des Grands Prix de la finance solidaire organisés par Finansol et Le Monde, qui récompense des structures ayant bénéficié de la finance solidaire pour se développer ?

Alors n'hésitez pas à télécharger dès à présent le dossier de candidature, vous serez peut-être le prochain lauréat d'un des 5 Prix suivants :

- Prix Coup de Cœur du public
- Prix TPE (structure de 5 à 10 salariés)
- Prix PME (structure de 11 à 50 salariés)
- Prix Entreprises de plus de 50 salariés



<http://www.finansol.org/>